

Délibération n° 2026-09-10-18

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 10 septembre 2026

Objet : RÉVISION N° 1-
2026 AP
GÉOLOCALISATION 2026

Rapporteur : Laurent
COUDUN

Secrétaire de séance :
Monsieur Bruno
GENTEUIL

Date de convocation :
2 septembre 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 141

Présents : 96

Pouvoir : 6

Votants : 102

Pour : 97

Contre : 4 – (CERRAJERO
Julien, KERGUEN Kévin,
THOMAS Florence, PAGES
Robert)

Abstention : 0 –

Ne prend pas part au
vote : 1 – (CORDELETTE
Claire)

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Studio 120, sous la présidence de M. COUDUN, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

COUDUN Laurent, ROUX Francis, BONNET Grégory, SAUX Marion, ABELARD Nathalie, CALCHERA Éric, NIAY Edwige, MORIN Sébastien, FRITEYRE Lilian, GENTEUIL Bruno, AMADIEU Jocelyn, ARCHENY Danièle, BARILLET Christophe, BARRASSON Bernard, CHANSARD Gérard, CROZET Elisabeth, DE GUERINES Bertrand, DESCOLLONGES Maxim, DUGAT Jacques, DURAND Jean-Paul, DURIN Sylvain, GIRAL Thomas, GIRARD Jean-Baptiste, GUILLAUME Stéphane, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LEROY Anthony, NEDELLEC Jean-Yves, PINTE Emmanuel, ROSSIGNOL Dominique, BEAL Sandrine, BERGAMI Gilles, BODINAT Louis-Emmanuel, BOUCHEIX Patrick, BOUCHET Hervé, BOUET-BARICAULT Thomas, BOURDOULEIX Roger, BROCHARD Claude, BRUN Éric, BUSSUIÈRE Claire, CARETTE Johan, CARRIAS Marc, CERRAJERO Julien, CHAMALET Jérôme, CHAUFFAUT Marie, CLIGNAC Jean-Louis, COMBES Didier, COSTE Catherine, COUTADEUR Patricia, DELAGE Moïse, DONNAT Nicolas, DUBOISSET Étienne, FERNANDES Afonso, GRASSET Lydia, GRENET Daniel, GUITTARD Antoine, KERGUEN Kévin, LACIPIÈRE Stéphanie, LACQUIT Véronique, LAPORTE Cécile, LAZEWSKI René, LOPEZ Bruno, LOPEZ Argimiro, MALATERRE Laurent, MALINAUD Hugues, MANRESA Jean-Luc, MARTEL Daniel, MARTIN Isidro, MEDARD François, MERCADIER Michel, MILLET Arnaud, MONGHEAL Jean-Luc, PELLETEY Jean-Marc, PENY Mathieu, PICARD Loïc, PONTRUCHER Bruno, POYET Frédéric, RAY Raïssa, REBEYRE Sabine, ROYET Céline, SAUVAGE Philippe, SAVY Philippe, SERVIER Pascal, THABEAU

Didier, THOMAS Freddy, TOURLONIAS Vincent, VATIN Thierry,
VOISIN Thierry, ZABARDI Diane

Suppléants ayant pouvoir :

AFONSO Chloé, CAILLOUX Luc, CORDELETTE Claire, DUVAL
Christine, LAFORGE Maxime, LANGLAIS Cédric, PAGES Robert,
SABLE Mathias

Pouvoirs :

ALVAREZ David donne procuration à BOUET-BARICAULT
Thomas, CANALES Marion donne procuration à BARRASSON
Bernard, FLEURY Alexandre donne procuration à AMADIEU
Jocelyn, LARDANS Jacques donne procuration à BROCHARD
Claude, POUMEROL Christel donne procuration à GUITTARD
Antoine, THOMAS Florence donne procuration à KERGUEN
Kévin

Secrétaire de séance : M. GENTEUIL

RÉVISION N°1-2026 AP GÉOLOCALISATION 2026

Vu l'article L. 5217-10-7 du CGCT,

Vu la délibération n°20260226-008 du 26/02/2026 instaurant l'autorisation de programme
(AP) Géolocalisation 2026.

Considérant que Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (TE63) met en œuvre une Autorisation
de Programme (AP) pour la gestion de plan pluriannuel d'investissement en matière de
géolocalisation des réseaux existants d'éclairage public et de signalisation lumineuse.

Les besoins financiers relatifs à la mission de géolocalisation sont estimés à 5M€ TTC. Un
marché spécifique devait être publié par TE63 au cours de l'année 2026. Le lancement du
marché a été différé et sa contractualisation ne pourra intervenir avant l'exercice 2027. Par
conséquent, l'échelonnement des crédits de paiement mérite d'être reprogrammé.

Pour rappel, une fois le marché attribué, il sera utile de réajuster l'enveloppe globale de
l'Autorisation de Programme ainsi que les crédits de paiement s'y référant.

Il est demandé au Conseil Syndical de reprogrammer les crédits de paiement (CP) ainsi :

CP art. 202	2027	2028	2029	2030	2031
Montants TTC	1M€	1M€	1M€	1M€	1M€

*750 000€ de crédits de paiement, initialement prévus sur l'exercice 2026, sont reportés sur
l'exercice 2031.*

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la reprogrammation des crédits de paiement (CP) de l'Autorisation de Programme (AP) Géolocalisation 2026, tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Laurent COUDUN



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Seymour', written in a cursive style.